



EN CHANTIER

Parcours d'analyse des pratiques
au regard des droits culturels en
Auvergne-Rhône-Alpes

FICHE MÉMO

LES DROITS CULTURELS

JANVIER 2022

SOMMAIRE

Textes de références.....	2
Sites ressources	5
Personnes référentes.....	6
Controverses	7
Exemples de démarches	9
Exemples de réflexions d'organisations et de réseaux.....	10
Focus sur les ressources « Droits culturels » éditées par Auvergne- Rhône-Alpes Spectacle vivant, Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture et l'UFISC	11

De nombreuses bibliographies, listes de ressources sur les droits culturels existent en ligne.

Aussi avons-nous choisi, dans cette fiche Mémo, de vous fournir des repères (sites ressources, personnes référentes...) qui permettront de vous orienter dans votre recherche de références et de lectures sur les droits culturels.

Textes de référence

ARTICLE 3 DE LA LOI RELATIVE À LA LIBERTÉ DE CRÉATION, À L'ARCHITECTURE ET AU PATRIMOINE

Légifrance // 8 juillet 2016.

« L'État, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre, dans le respect des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique. »

→ Voir l'article de loi

ARTICLE 103 DE LA LOI PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE (APPELÉE LOI NOTRE)

Légifrance // 7 août 2015.

« La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. »

→ Voir l'article de loi

RAPPORT AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'EXPERTE INDÉPENDANTE DANS LE DOMAINE DES DROITS CULTURELS

Farida Shaheed, Haut-Commissariat aux droits de l'homme // Nations Unies, 2013.

Dans le présent rapport, la Rapporteuse spéciale examine les différentes manières dont le droit à la liberté indispensable à l'expression artistique et à la création peut être restreint. Elle se penche sur le constat croissant, dans le monde entier, que les voix artistiques ont été ou sont réduites au silence par des moyens divers et de différentes manières. Le rapport traite des lois et règlements qui restreignent les libertés artistiques ainsi que des questions économiques et financières qui ont une incidence considérable sur ces libertés. Les motivations profondes en sont le plus souvent politiques, religieuses, culturelles ou morales,

ou reposent dans des intérêts économiques, ou sont une combinaison de ces éléments. La Rapporteuse spéciale encourage les États à un examen critique de leurs législations et pratiques qui imposent des restrictions au droit à la liberté d'expression artistique et de création, compte tenu de leurs obligations de respecter, protéger et réaliser ce droit. Elle note qu'un examen plus approfondi est requis d'urgence dans plusieurs des domaines abordés.

→ Voir le rapport

CULTURE ET DÉVELOPPEMENT : RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Nations Unies // 26 juillet 2011. 23 p.

→ Voir le rapport

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LA CONTRIBUTION DE LA CULTURE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE EUROPE

Conseil de l'Union Européenne // 15 juin 2011.
4 p.

→ Voir les conclusions

DÉFINITION DES DROITS CULTURELS

La Déclaration de Fribourg décline ainsi les droits culturels :

- La liberté de choisir ses références culturelles, d'établir des priorités et de les changer,
- La liberté d'exercer des activités culturelles, sous réserve du respect des droits d'autrui,
- Le droit de connaître les patrimoines,
- Le droit de se référer ou de ne pas se référer à une communauté culturelle,
- Le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle, à commencer par la langue,
- Le droit à l'éducation,
- Le droit à une information adéquate,
- Le droit de participer à la vie culturelle et à ses politiques.

Source : Déclaration de Fribourg, 2007.

LE POUVOIR DE LA CULTURE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Unesco // 2010. 16 p.

La culture est, dans toutes ses dimensions, une composante essentielle du développement durable. En tant que domaine d'activité, elle contribue puissamment – par le biais du patrimoine matériel et immatériel, des industries créatives et des divers moyens d'expression artistique – au développement économique, à la stabilité sociale et à la protection de l'environnement.

En tant que dépositaire du savoir, des significations et des valeurs qui imprègnent tous les aspects de notre vie, la culture détermine aussi la façon de vivre des êtres humains et les relations qu'ils ont les uns avec les autres aux niveaux local et mondial.

→ Voir la publication

DROIT DE CHACUN DE PARTICIPER À LA VIE CULTURELLE (ART. 15, PAR. 1 A), DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Observation n°21 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Comité des droits économiques, sociaux et culturels // 20 novembre 2009. 19 p.

→ Voir la note d'observation

AGENDA 21 DE LA CULTURE

CGLU - Commission Culture de l'association mondiale Cités et Gouvernements locaux unis // Janvier 2008. 15 p.

→ Voir la publication

LA DÉCLARATION DE FRIBOURG SUR LES DROITS CULTURELS

Groupe de Fribourg // 2007. 2 p.

La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels est le fruit d'un travail de 20 ans d'un groupe international d'experts, connu sous le nom de «Groupe de Fribourg». La Déclaration de Fribourg s'inscrit à la suite de consultations et de travaux menés par les membres du Groupe, entre autres auprès de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, et de l'Organisation internationale de la Francophonie. Un projet de déclaration avait été co-édité en 1998 avec l'UNESCO, avec son commentaire article par article. La version actuelle se présente comme un texte issu de la «société civile», amélioré grâce au travail de

nombreux observateurs de divers continents, réunis dans l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, lié à l'Organisation internationale de la Francophonie et à l'UNESCO. Cette Déclaration sur les droits culturels rassemble et explicite les droits qui sont déjà reconnus, mais de façon dispersée dans de nombreux instruments. Le lancement de la Déclaration a eu lieu les 7-8 mai 2007 au sein de l'Université de Fribourg et du Palais des Nations Unies à Genève, Suisse.

→ Voir la déclaration

AGENDA EUROPÉEN DE LA CULTURE À L'ÈRE DE LA MONDIALISATION

Commission européenne // 10 mai 2007. 15 p.

→ Voir la publication

CONVENTION-CADRE SUR LA VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL POUR LA SOCIÉTÉ

Conseil de l'Europe, Faro // 2005.

Les parties à la présente Convention conviennent :

- de reconnaître que le droit au patrimoine culturel est inhérent au droit de participer à la vie culturelle, tel que défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- de reconnaître une responsabilité individuelle et collective envers ce patrimoine culturel;
- de faire ressortir que la conservation du patrimoine culturel et son utilisation durable ont comme but le développement humain et la qualité de la vie;
- de prendre les mesures nécessaires pour l'application des dispositions de la présente Convention en ce qui concerne :
 - l'apport du patrimoine culturel dans l'édification d'une société pacifique et démocratique ainsi que dans le processus de développement durable et de promotion de la diversité culturelle;
 - la meilleure synergie des compétences entre tous les acteurs publics, institutionnels et privés concernés.

→ Voir la convention-cadre

CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Unesco // 20 octobre 2005. 122 p.

→ Voir la convention

RAPPORT MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : LA LIBERTÉ CULTURELLE DANS UN MONDE DIVERSIFIÉ

Nations Unies // 2004. 299 p.

Répondre aux attentes croissantes des personnes, qui souhaitent être incluses dans la société et qui demandent le respect de leur appartenance ethnique, de leur religion et de leur langue, demande bien plus qu'une démocratie et une croissance équitable. Cela requiert également des politiques multiculturelles qui reconnaissent les différences, prônent la diversité et encouragent les libertés culturelles, de sorte que chacun puisse choisir de parler sa langue, de pratiquer sa religion et de prendre part au modelage de sa culture - pour que chacun puisse choisir d'être qui il est.

Ces dernières années, le Rapport sur le développement humain a défendu l'idée qu'il s'agit là d'une question relative tant à la politique qu'à l'économie depuis la protection des droits de l'homme jusqu'au renforcement de la démocratie.

Le développement humain tend avant tout à permettre aux personnes de mener le genre de vie qu'elles auront choisi et à leur fournir les outils et les opportunités leur permettant de faire ces choix.

Le Rapport de 2004 part de cette analyse, en examinant attentivement - puis en rejetant - les prétentions selon lesquelles les différences culturelles mènent nécessairement au conflit social, économique et politique, ou celles selon lesquelles des droits culturels inhérents devraient supplanter certains droits politiques et économiques. Il met aussi en avant un certain nombre d'idées concrètes sur ce que signifie en pratique concevoir et mettre en œuvre des politiques relatives à l'identité et à la culture cohérentes avec les principes fondateurs du développement humain.

→ Voir le rapport

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Unesco // 2003.

→ Voir la convention

DÉCLARATION UNIVERSELLE DE L'UNESCO SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Unesco // 2 novembre 2001. 185 p.

→ Voir la déclaration

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Nations Unies // 16 décembre 1966.

→ Voir le pacte

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Nations Unies // 10 décembre 1948.

Le 10 décembre 1948, les 58 États Membres qui constituaient alors l'Assemblée générale ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris au Palais de Chaillot (résolution 217 A (III)).

Pour commémorer son adoption, la Journée des droits de l'homme est célébrée chaque année le 10 décembre.

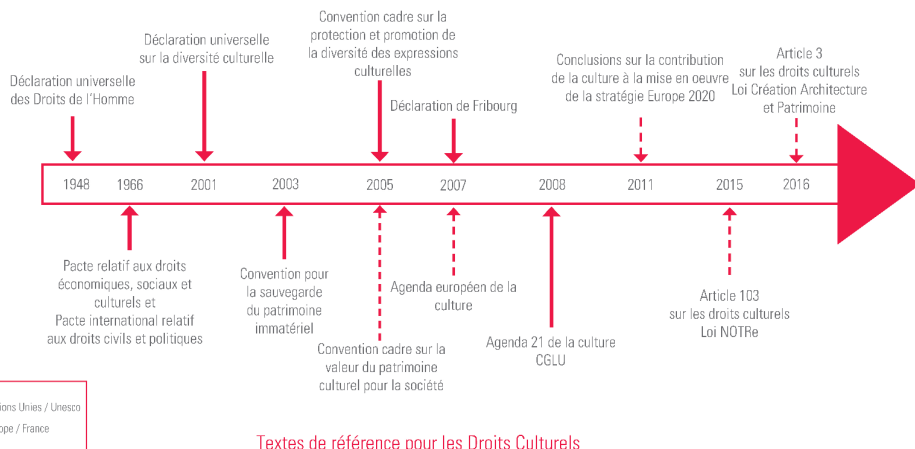
→ Voir la déclaration

RAPPORTS THÉMATIQUES

Plusieurs rapports de la rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels sont également à consulter :

- COVID-19, cultures et droits culturels
- Changements climatiques, culture et droits culturels

→ Voir les différents rapports



Sites ressources

CULTURE & DÉMOCRATIE

Association d'éducation permanente belge, Plateforme de réflexion, d'observation et d'échange. Culture & Démocratie développe une approche critique du concept de culture, explore les questions de l'accès à la vie culturelle, de la participation culturelle, de la dimension culturelle des politiques publiques et des droits culturels.

→ <https://www.cultureetdemocratie.be>

FORUM DES LUCIOLES

Forum des Lucioles

La démarche du Forum des Lucioles est de :

- construire avec des citoyens (acteurs artistiques, acteurs culturels, militants de l'éducation populaire, élus et personnes) des perspectives communes pour examiner les conditions des pratiques artistiques et culturelles en échappant aux considérations sur "l'excellence", "l'élitaire" ou "l'élitisme", "le populaire", dépourvues de critères d'évaluation partagée.
- créer un cadre de discussion et construire les outils pour transformer les pratiques et les rendre visibles.

- regrouper des textes, des expériences, des documents, des points de vue et des informations pour contribuer à la réflexion sur le rôle et la responsabilité des pouvoirs publics.

L'intention est de contribuer, en liaison avec d'autres démarches, à la co-construction d'une politique culturelle de la métropole grenobloise.

→ <https://forumdeslucioles.wixsite.com/lucioles>

INSTITUT INTERDISCIPLINAIRE D'ÉTHIQUE ET DROITS DE L'HOMME

Université de Fribourg

L'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) mène des recherches scientifiques de qualité dans plusieurs domaines spécialisés et interdisciplinaires. Il dispose de plus de 25 années d'expérience et d'une grande expertise dans la recherche sur les droits humains et les questions éthiques.

→ <https://www3.unifr.ch/ethique/fr/>

OBSERVATOIRE DE LA DIVERSITÉ ET DES DROITS CULTURELS

Centre international indépendant liant

observation, recherche, analyse, formation et plaidoyer.

Il vise à jouer un rôle de centre de compétence et de croisement des savoirs pour toutes personnes, institutions, corps de métiers, élus, organisations internationales et de la société civile, impliqués ou désirant s'impliquer sur les questions liées à la diversité et aux droits culturels.

La mission de formation et d'information de l'Observatoire est primordiale.

Le plaidoyer pour la reconnaissance et la mise en oeuvre des droits culturels au sein de l'ensemble des droits humains est essentiel pour assurer la cohérence du système.

→ <https://droitsculturels.org>

RÉSEAU CULTURE 21

Réseau Culture 21

Association indépendante créée en 2009, Réseau culture 21 inscrit ses travaux dans la promotion de la diversité et des droits culturels dans l'ensemble des politiques publiques en s'appuyant sur l'Agenda 21 de la culture et la Déclaration de Fribourg. Il accompagne les collectivités dans un travail d'ouverture de la notion de culture dans son acception la plus large, de son appropriation par les acteurs de tous champs sectoriels et de sa traduction dans les actions et les dispositifs de politiques publiques culturelles, sociales, éducatives ou d'autres domaines.

→ <https://reseauculture21.fr>

UNESCO : LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Unesco

→ <https://fr.unesco.org/creativity/convention>

Personnes référentes



MYLÈNE BIDAULT

Myène Bidault est docteure en droit (Université de Paris X Nanterre, Université de Genève). Membre du Groupe de Fribourg (Suisse)

→ Biographie : <https://editions-attribut.com/portfolio/mylene-bidault/>



CHRISTELLE BLOUËT

Fondatrice et coordinatrice du Réseau culture 21.

→ Biographie : <https://reseauculture21.fr/a-propos/>



LUC CARTON

Philosophe et chargé de mission auprès du Ministère de la communauté française de Belgique depuis 2005. Il travaille au développement de l'évaluation des politiques culturelles, notamment au sein de l'Inspection générale pour la Culture. Depuis le début des années 90, il s'est impliqué dans de nombreux débats et réflexions autour de l'avenir de l'éducation populaire et du rôle de la culture dans la transformation sociale et politique, en France comme en Belgique.



VINCENT GULLON

Directeur adjoint de l'Observatoire des politiques culturelles. Il anime des ateliers, mis en œuvre par l'OPC, sur les droits culturels. Il a également été amené à écrire à ce sujet dans la revue de l'OPC.



JEAN-MICHEL LUCAS (DOC KASIMIR BISOU)

Docteur d'État ès sciences économiques. Il met à profit son expérience dans l'administration culturelle (directeur régional des affaires culturelles, conseiller au cabinet du ministre de la Culture, présidence d'associations de musiques actuelles...) et dans la recherche universitaire (maître de conférences à l'Université Rennes 2) pour s'engager dans la défense des droits culturels des personnes. Sous le pseudo du Doc Kasimir Bisou, il poursuit ses travaux sur la critique des politiques culturelles publiques.

→ Biographie et publications : <https://www.irma.asso.fr/Jean-Michel-Lucas-Doc-Kasimir>

→ Ses articles parus dans Profession Spectacle



PATRICE MEYER-BISCH

Patrice Meyer-Bisch est titulaire d'un doctorat et d'une habilitation en philosophie politique. Il était jusqu'en 2016 Coordonnateur de l'Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droits Humains (IEDH) à l'Université de Fribourg (Suisse) où il a enseigné les droits humains, les théories de la démocratie, principalement les droits culturels et l'éthique économique. Il est actuellement président de l'Observatoire de la Diversité et des Droits Culturels et coordonnateur de la Chaire UNESCO Droits Humains et Démocratie au sein de la même université.

→ Biographie et publications : <https://reseauculture21.fr/blog/tag/patrice-meyer-bisch/>



PHILIPPE TEILLET

Enseignant, chercheur, maître de conférences. Ses domaines de recherche sont l'analyse de l'action publique dans le champ des politiques culturelles, la territorialisation des politiques culturelles, les transformations sociales et culturelles des sociétés contemporaines... Depuis quelques années, il s'intéresse aux droits culturels et a publié des articles à ce sujet.

→ Bibliographie et publications : <http://www.sciencespo-grenoble.fr/membres/teillet-philippe/>

Controverses

THÉÂTRE DU RÉEL « LES DROITS CULTURELS, UN REMPART CONTRE LE HOLDUP DE LA MISÈRE »

Rencontre professionnelle, Théâtre de la Renaissance, Mondeville // 30 janvier 2020.

→ Voir la vidéo de la rencontre

DROITS CULTURELS À L'EXCELLENCE POUR ET PAR TOUS : UNE CONTRADICTION ?

Patrice Meyer-Bisch // Nectart n°8, premier semestre 2019.

Les droits culturels et la notion d'« excellence artistique », souvent opposés, peuvent au contraire être conciliables si l'on adopte une vision plus ouverte de la culture que celle des beaux-arts et si on la considère comme un bien commun.

→ Voir le résumé

DROITS CULTURELS ET HUMANISME JURIDIQUE

Mireille Delmas-Marty // Comité d'Histoire et Musée du Louvre. Décembre 2019.

→ Voir les actes du colloque

→ Voir le livret du participant du colloque

DERNIER RAPPORT SUR LES DROITS CULTURELS

Démocratisation, démocratie et droits culturels. Repères, fondements théoriques et historiques, enjeux contemporains

Réjane Sourisseau, Cécile Offroy // Rapport d'étude, juin 2019. Opale, Fondation Carasso.

La première partie de ce rapport rappelle les grandes étapes du déploiement des politiques culturelles en France, depuis leurs prémices jusqu'à l'orée du 20^e siècle ; elle propose une mise en parallèle avec l'évolution de la notion de culture et l'apparition de la notion de droits culturels dans les textes internationaux. Une synthèse de travaux issus des sciences sociales apporte des éclairages théoriques tant sur les enjeux liés à la notion de culture que sur l'évolution et les limites des politiques publiques. La seconde partie précise les définitions, enjeux et controverses soulevés par les droits culturels et tâche, au travers de la présentation d'initiatives et de démarches menées sur le terrain, de montrer que si les droits culturels permettent une (re)lecture de l'existant, ils peuvent également être mis au travail de façon volontariste et globale.

→ https://www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2019_opale_fondationcarasso_etude_democratisation_democratie_droits_culturels.pdf

FAIRE VIVRE LES DROITS CULTURELS

Culture & Démocratie // 2019.

Actes de la rencontre organisée en octobre 2019. Organisée autour des droits culturels et des manières de les faire vivre au sein des institutions artistiques. Plusieurs dimensions ont été l'occasion de croiser les regards sur les droits culturels : juridique, anthropologique, philosophique et, surtout, pratique.

→ Voir l'ouvrage

"NON-PUBLIC" ET DROITS CULTURELS : ÉLÉMENTS POUR UNE (RE)LECTURE DE LA DÉCLARATION DE VILLEURBANNE (25 MAI 1968)

Éd. Michel Kneubühler ; préf. Maryvonne de Saint Pulgent // Éd. La passe du vent, 2018.

La (re)lecture proposée dans le présent ouvrage entend placer la Déclaration dans une double perspective :

- celle de l'itinéraire intellectuel de son principal rédacteur, le philosophe Francis Jeanson, à partir des textes qu'il a consacrés à l'action culturelle, en 1968 comme lors des années postérieures ;
- celle d'autres Déclarations qui font écho, d'une part aux droits de l'homme, d'autre part aux « fondamentaux » de l'éducation populaire – notamment la question de l'émancipation et de la responsabilité du citoyen.

DROITS CULTURELS : CONTROVERSES ET HORIZONS D'ACTION

L'observatoire des politiques culturelles n°49, hiver 2017 // OPC. p. 4 à 91.

Les droits culturels sont reconnus de longue date dans de multiples textes internationaux. Les voici intégrés dans notre législation (loi NOTRe et loi LCAP). Ils offrent de multiples horizons d'action pour approfondir et repenser les politiques publiques. Toutefois, l'adoption de cette notion dans la loi a fait l'objet de débats nourris au Sénat comme à l'Assemblée nationale et suscite des controverses parmi les professionnels de la culture. Quels sont les malentendus ou les craintes qu'elle soulève ? Qu'apporte-t-elle de nouveau ou de complémentaire dans notre approche des politiques culturelles ? Quelles en sont les différentes interprétations ? Comment les traduire en actes ?

→ Voir le sommaire

LES DROITS CULTURELS - ENJEUX, DÉBATS, EXPÉRIMENTATIONS

Jean-Michel Lucas // Éditions Territorial. Septembre 2017

Cet ouvrage rappelle les principes de ces engagements. Il précise les valeurs et les enjeux de liberté et de dignité sur lesquels reposent les droits culturels des personnes. Il détaille les conditions à remplir pour que les politiques culturelles de l'État et des collectivités respectent pleinement la législation en vigueur. Ces précisions permettent d'éclairer les nombreux débats qui ont entouré les droits culturels : elles apportent des réponses argumentées aux détracteurs, sans clore les discussions sur la mise au travail des droits culturels, dans l'action de terrain.

→ Voir le sommaire

[VIDÉO] LES DROITS CULTURELS SONT DANS LA LOI... ET APRÈS ?

Colloque organisé le 14 novembre 2016 par Marie-Christine Blandin et Sylvie Robert, sénatrices.

Retranscription et vidéos des débats.

→ Voir la vidéo

LES COLLECTIVITÉS ET LES DROITS CULTURELS

[DOSSIER] LES COLLECTIVITÉS (RE) DÉCOUVRENT LES DROITS CULTURELS

Hélène Girard // La gazette des communes, maj : 18 février 2020

Les droits culturels ont été inscrits dans les lois « Notre » et « CAP ». Les collectivités ne peuvent donc pas s'en exonérer. Pourtant, rares sont les élus et les professionnels en mesure d'en cerner le champ d'application et leurs implications. A première vue, les droits culturels sont effectivement une notion floue. Mais, à y regarder de plus près, ils recouvrent des actions culturelles déjà mises en oeuvre dans certaines collectivités. Pour ces dernières, l'enjeu sera de généraliser ces démarches et de les enrichir. Pour cela, élus et professionnels vont devoir se former. Les besoins en la matière sont urgents et massifs, mais encore imprécis.

→ <http://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/les-collectivites-redecouvrent-les-droits-culturels/>

Exemples de démarches

DÉMARCHES STRUCTURÉES PAR LE RÉSEAU PAIDEIA

Depuis fin 2012, Réseau culture 21 développe, en partenariat avec l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg présidé par Patrice Meyer-Bisch, la recherche-action appelée Paideia. Celle-ci a pour objectif d'analyser collectivement comment les droits fondamentaux et en particulier les droits culturels sont pris en compte dans l'ensemble des politiques de développement territorial (culturelles, éducatives, sociales, politique de la ville...).

Cette recherche se développe dans de nombreuses collectivités (départements, intercommunalités, villes...) avec leurs partenaires associés, institutions et associations et se déploie également dans les réseaux professionnels.

→ <https://reseauculture21.fr/blog/category/paideia/>

DÉMARCHES EN NOUVELLE-AQUITAINE

DROITS CULTURELS ET PRATIQUES EN AMATEUR : EXIGENCE ÉTHIQUE, AMBITION DÉMOCRATIQUE. POUR UNE TRANSITION CULTURELLE DE L'ACTION PUBLIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE

CESER Nouvelle Aquitaine // 2020.

L'analyse des pratiques en amateur réalisée par le CESER révèle qu'elles ne sont pas uniformément ou également réparties dans la société, selon l'origine sociale, le niveau de diplôme ou de revenu. La participation effective ou active à la vie culturelle implique un minutieux travail d'accompagnement, de médiation et d'éducation populaire, au plus près des personnes et des territoires, afin de mettre celles-ci en capacité de s'exprimer, de créer, de partager leurs imaginaires...

Le CESER propose de réinterroger le sens et la portée des politiques culturelles en région, et ainsi contribuer à une transition culturelle de l'action publique en

Nouvelle-Aquitaine.

→ <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/droits-culturels-et-pratiques-en-amateur>

MISSION : « DROITS CULTURELS ET TERRITOIRE »

Ligue de l'enseignement, Nouvelle Aquitaine.

→ <http://liguenouvelleaquitaine.org/droits-culturels-et-territoires/>

DROITS CULTURELS DES PERSONNES PRÉCONISATION POUR LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

Région Nouvelle Aquitaine // 2019.

→ <http://www.la-nouvelleaquitaine.fr/les-droits-culturels-des-personnes>

DÉMARCHES PARTICIPATIVES « CULTURES, COMMUNS ET SOLIDARITÉS » DE L'UFISC

Depuis 2018, l'UFISC coordonne la démarche de progrès par les droits culturels, collectif qui réunit une trentaine de partenaires (réseaux du spectacle, des arts visuels, du livre, de l'économie solidaire, de l'éducation populaire, structures d'accompagnement et de recherche, ministère de la culture). Actualités et ressources sont disponibles sur le site, avec en particulier un cycle de travail autour de l'évaluation.

→ <http://www.culturesolidarites.org/>

À NOTER L'OUVRAGE :

CULTURE ET ÉMANCIPATION : CHEMINER AVEC LES DROITS CULTURELS

2019

→ Télécharger l'ouvrage

→ Vidéos et ressources sur l'évaluation, les droits culturels, et les référentiels de l'utilité sociale, de l'ESS, des démarches de progrès solidaires et des communs : <http://www.culturesolidarites.org/evaluation.html>

Exemples de réflexions d'organisations et de réseaux

ACTUALITÉ DES DROITS CULTURELS

FNCC // 10 février 2021.

Point d'histoire et d'actualité sur les droits culturels.

→ Voir le dossier en ligne

LES DROITS CULTURELS, QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE?

Note du SYNAVI // 2017.

→ Voir la note

NOTE DU SÉMINAIRE DU CNFR (CONFÉDÉRATION NATIONALE DES FOYERS RURAUX) SUR LES DROITS CULTURELS

CNFR // 2018.

L'objectif de ce séminaire était de créer une culture commune sur cette notion au sein du réseau (notamment fédérations départementales et régionales), et de valoriser les actions du réseau auprès de ses partenaires institutionnels.

→ Voir la note

RÉCONCILIER LE DROIT D'AUTEUR, LES DROITS CULTURELS ET LES DROITS SOCIAUX : POUR UNE REFOUNDATION DES SOLIDARITÉS DANS LA CHAÎNE DU LIVRE

Lionel Maurel pour les AIEI (Alliance Internationale des Editeurs Indépendants) // 2018.

→ Voir la publication

RÉINVESTIR LES COMMUNS CULTURELS EN TANT QUE COMMUNS SOCIAUX

Lionel Maurel // 2018.

→ Voir la publication

POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DES DROITS CULTURELS

- Le [#droitsculturels](#) sur les réseaux sociaux
- Page Facebook consacrée aux droits culturels gérée par Jean- Michel Lucas <https://www.facebook.com/droitsculturels?fref=ts>
- Page facebook « Pratiques en chantier » : Un parcours d'analyse des pratiques au regard des droits culturels en Auvergne-Rhône-Alpes.
«Pratiques en chantier» est une démarche collective proposée par Réseau Culture 21 avec Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, InterSTICES, le Château de Goutelas et l'Agence des musiques des territoires d'Auvergne (AMTA), dans le cadre d'une formation-action Réseau Culture 21.
<https://www.facebook.com/droitsculturelsauvergnerhonealpes>

FOCUS

Ressources sur les droits culturels par Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant et en association pour certaines avec Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture et l'UFISC.

RETOUR SUR... : « DROITS CULTURELS EXIGENCE ÉTHIQUE, AMBITION PRATIQUE... DE LA PAROLE AUX ACTES »

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant et l'UFISC // Juin 2021

Les droits culturels, en rappelant le droit fondamental des personnes à être reconnues dans ce qui fait leur humanité, en plaçant les personnes au centre des décisions qui les concernent et en invitant à davantage de respect et de compréhension mutuelle, invitent à extraire la culture d'un domaine d'activités parmi d'autres au profit d'une vision plus globale et d'une démarche plus éthique.

Cette journée visait à mieux appréhender les droits culturels individuellement et collectivement, et les replacer dans le champ des droits humains.

→ Voir le Retour sur

RETOUR SUR... : « DE LA PAROLE AUX ACTES, QUAND LES COLLECTIVITÉS LOCALES SE SAISISSENT DES DROITS CULTURELS »

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant et l'UFISC // Janvier 2021

Pourquoi inscrire les droits culturels dans un projet territorial ? À quels enjeux répondent-ils ? Comment sont-ils appréhendés au sein de la collectivité ? Quelles démarches initiées sur les territoires ? Quelles actions menées ? Entre état des lieux, témoignages et perspectives, ces questions, ont guidé cette matinée d'échanges. Retrouvez les liens vers les vidéos, les sites web, etc.

→ Voir le Retour sur

FOCUS SUR LA DÉLÉGATION DÉDIÉE AUX TERRITOIRES ET À LA DÉMOCRATIE CULTURELLE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant // Avril 2021

En 2021, le ministère de la Culture a créé une

Délégation à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle afin d'adopter une vision plus transversale des problématiques culturelles. Quels sont ses champs d'intervention, ses missions et comment va-t-elle impacter les acteurs des territoires, notamment via l'action des DRAC ? Focus avec Noël Corbin du ministère de la Culture et Jacqueline Broll, de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

→ Voir la vidéo

5 VIDÉOS CROISÉES SUR LES DROITS HUMAINS

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant et l'UFISC // Septembre 2020

En miroir, secteur culturel et autres secteurs croisent leurs points de vue et interrogent leur pratique au regard des droits humains pour permettre un « pas de côté ».

1. Éducation populaire. Claire Lamy, formatrice-animatrice au Crefad Auvergne et Guillemette Lambert, coordinatrice de l'association Les Cafés Littéraires de Montélimar.

→ Voir la vidéo

2. Écologie. Anaïs Massola, libraire et présidente de l'association de l'écologie du livre et Olivier Blanche, responsable du centre écologique Terre Vivante.

→ Voir la vidéo

3. Urbanisme. Noémie Paperin, permanente au Pari des Mutations Urbaines et Jean-Christophe Lacas, directeur de la Médiathèques Entre Dore et Allier.

→ Voir la vidéo

4. Social. Marion Raievski et Mickael Théodore de la Compagnie Sputnik et Nathalie Roche de Jerphanion, coordinatrice du GEM - Groupe d'Entraide Mutuelle Envol et Cie.

→ Voir la vidéo

5. Numérique. Angie Gaudion de Framasoft association d'éducation populaire pour un #numérique libre et ouvert, échange avec Vincent Bady, de la compagnie NTH8/Nouveau théâtre du 8e - Lyon / Collectif Les Trois-Huit.

→ Voir la vidéo

WEBINAIRE « DROITS CULTURELS : EXIGENCE ÉTHIQUE, AMBITION PRATIQUE »

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture,
Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, et
l'UFISC // 4 juin 2020

En compagnie de Cécile Offroy et Réjane Sourisseau, co-auteurs du rapport « Démocratisation, démocratie et droits culturels » (Opale pour la Fondation Carrasso, 2019).

→ Voir la vidéo

LES DROITS CULTURELS DES PERSONNES

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant //
Juin 2020.

Les droits culturels sont peu familiers aux élu·es. Pourtant, ils forment un cadre de travail pertinent pour que la politique en matière culturelle de chaque territoire permette aux personnes de « faire humanité ensemble ».

→ Voir la fiche pratique

URGENCE SANITAIRE : TEMPS D'IMPASSES POUR LE SECTEUR CULTUREL, TEMPS D'ESPOIR POUR LA CULTURE. INTERVIEW DE JEAN-MICHEL LUCAS

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant //
Juin 2020.

La crise sanitaire du Covid-19 a bousculé la société toute entière et les mondes de l'art en particulier. La période du confinement a ouvert une parenthèse qui marquera pour de longues années l'ensemble de la société.

Des acteurs de la culture ont été questionnés sur des sujets personnels et professionnels afin de connaître leur ressenti ainsi que leurs rêves d'avenir,

interroger leur nouvelle adaptation au monde et de questionner leurs futurs.

→ Voir l'article

DAV #16 ELISA DUMAY - MISE EN OEUVRE DES DROITS CULTURELS EN MILIEU RURAL

DAV // Juillet 2019.

Interview de Elisa Dumay, Directrice de l'association De l'aire, réalisée dans le cadre du Projet DAV - Développement des Arts Vivants en Massif central.

→ Voir la vidéo

POURQUOI VOULOIR IMPLIQUER LES HABITANTS ? DE QUEL CHANGEMENT DE LOGIQUE CELA TÉMOIGNE-T-IL (DU MODÈLE JACOBIN À L'INITIATIVE DU TERRITOIRE) ? QUAND LES CONCEPTS DE DÉMOCRATISATION, DE DÉMOCRATIE OU DE DROITS CULTURELS SONT À L'ŒUVRE

Philippe Teillet // 2017.

Texte de son intervention lors de la rencontre « Démocratisation, démocratie, droits culturels : quelle place pour les habitants ? ». Son texte a été modifié et réactualisé à l'occasion de la sortie de l'ouvrage : « Culture et ruralités : le laboratoire des possibles », éditions de l'Attribut. 2019.

→ Voir l'article

RETOUR SUR... LES DROITS CULTURELS, DE LA LOI À SON APPLICATION

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant //
Avril 2017.

Cette rencontre professionnelle avait pour volonté d'engager une conversation, d'alimenter le débat, de clarifier les termes de la discussion autour de la notion des droits culturels et ce suite à l'adoption de l'article 3 de loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine de juillet 2016.

→ Voir le Retour sur

JANVIER 2022

LES DROITS CULTURELS



Cette journée fait partie de la démarche « Pratiques en chantier ! Un parcours d'analyse au regard des droits culturels en Auvergne-Rhône-Alpes », un cycle de rencontres pour prendre du recul, questionner sa pratique, voir ce qui se joue quand l'on porte une attention aux droits culturels des personnes, y compris les siens, réfléchir seule et en commun.

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, interSTICES, AMTA, CCR de Goutelas sont financés par la Drac et Région. Interstices est également financé par l'Agence Régionale de la Santé.

